

Image not found or type unknown



Licenciement économique d'un apprenti

Par **tintin35**, le **04/02/2009** à **20:05**

Bonjour,
Voilà, j'ai été embauché en tant qu'apprenti dans une entreprise du btp cette année. L'entreprise est maintenant en liquidation judiciaire, je me retrouve donc désormais en licenciement économique. Est-ce que je peux prétendre à des indemnités pour ce licenciement ? et je peux trouver une autre entreprise ? Si oui, sur quels textes je peux m'appuyer ? Merci par avance pour votre aide